

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

**SÉANCE DU 19 MARS 2018**

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	11

Le 19 Mars 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

<b>Date de la convocation</b>
6 Mars 2018
<b>Date d'affichage</b>
6 Mars 2018

**Etaient présents :**

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;  
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;  
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;  
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;  
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;  
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;  
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;  
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;  
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

**Absents excusés :**

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;  
Madame POCHE Y Yolande, Conseillère Municipale, a donné procuration  
à Monsieur LE BRAS Jean-Pierre ;  
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;  
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale, a donné procuration  
à Monsieur SERGENT Gilles ;  
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;  
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

**Secrétaire de séance :**

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

## **2 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Approbation du compte administratif 2017**

Concernant l'approbation du Compte d'administration dressé par Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire, et en l'absence du Maire, compte tenu des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, à l'unanimité.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent		Opération de l'Exercice		Résultats de l'Exercice 2017		Résultats à la Clôture de l'Exercice	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Section de Fonctionnement			22 373,56	23 994,11		1 620,55		1 620,55
Section d'Investissement	2 279,46		18 343,80	16 968,39	1 375,41		3 654,87	
<b>TOTAUX</b>	2 279,46		40 717,36	40 962,5 0		245,14	2 034,32	

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes et les crédits annulés.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.  
 A Beuzec-Cap-Sizun,  
 Le 19 Mars 2018

Pour extrait certifié conforme,  
  
 Le Maire,  
  
 Gilles SERGENT.